

FICHE TECHNIQUE J'INSTALLE DE NOUVELLES FENÊTRES

QUE DOIS-JE SAVOIR AVANT D'INSTALLER MES NOUVELLES FENÊTRES ?

→ JE PRENDS CONNAISSANCE DES RÈGLES D'URBANISME :



Je contacte la mairie en vue d'obtenir les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, cf. fiche pratique «Autorisations et déclarations») dès que je souhaite effectuer des travaux modifiant l'aspect extérieur de mon habitation.

Je vérifie également si les fenêtres en façade doivent répondre à certaines obligations en termes d'utilisation de matériaux, de couleurs, de formes...

→ JE RÉALISE UN DIAGNOSTIC :

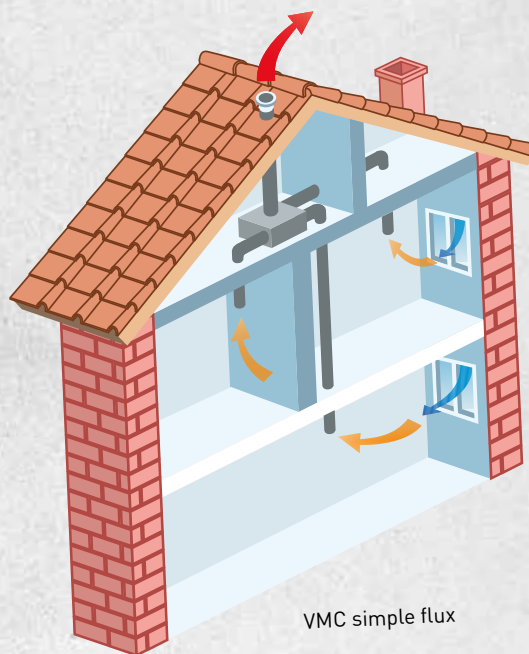
En changeant mes menuiseries, ma maison devient étanche à l'eau mais également à l'air. Il est donc nécessaire d'installer une ventilation mécanique contrôlée (VMC) pour éviter le développement de moisissures et la concentration de polluants intérieurs pouvant être nocifs pour la santé.

→ JE CHOISIS MON TYPE DE FENÊTRE :

- nature des matériaux (bois, aluminium, PVC, bois-aluminium),
- caractéristiques techniques : performance énergétique, acoustique, ouvertures, sécurité...,
- pose ou non de volets,
- type de pose : en feuillure, en tunnel, au nu extérieur, au nu intérieur (cf. schémas ci-contre).

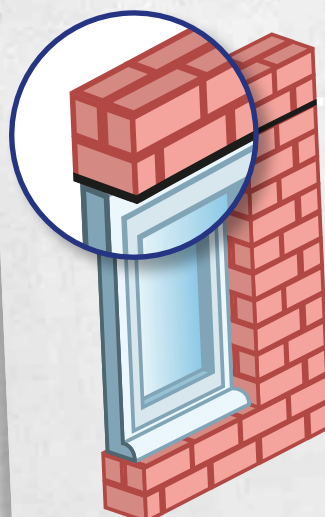


Plan 100 000
logements

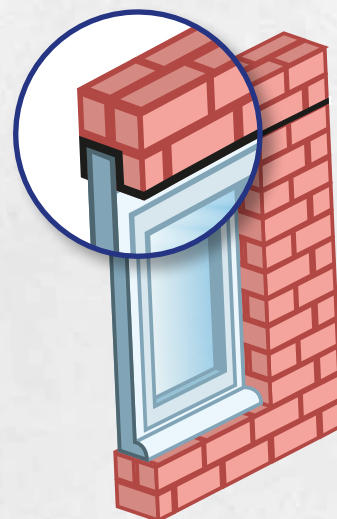


VMC simple flux

Pose en tunnel



Pose en feuillure



RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS

FICHE TECHNIQUE J'INSTALLE DE NOUVELLES FENÊTRES

1/ JE PASSE COMMANDE AUX ENTREPRISES

→ LES ASPECTS GÉNÉRAUX :



Pour cette partie, se rapporter à la fiche pratique « Devis : demande et analyse ».

→ LES ASPECTS TECHNIQUES :

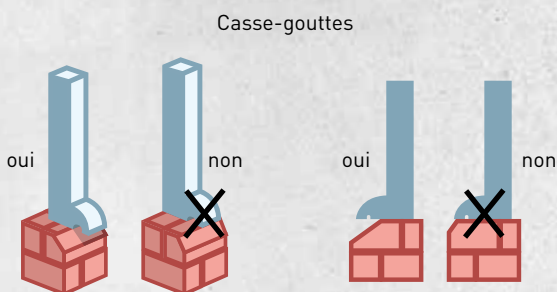
Veillez à ce que le professionnel précise bien ce qui suit :

- la performance de la menuiserie : le U_w (coefficient de transmission thermique de la fenêtre; plus il est faible, plus il est performant) et le Sw (facteur solaire de la fenêtre vitrée) pour être éligible aux aides, au Crédit d'Impôt Développement Durable, aux prêts bancaires, ...
- les entrées d'air pour les fenêtres concernées par la VMC dans les pièces sèches (chambres, séjour, bureau, ...),
- les éventuelles reprises au ciment (reprise de feuillure, du tableau) pour la pose de la fenêtre,
- la prise en charge des travaux de finition et des déchets liés au chantier.

2/ JE SUIS LES TRAVAUX

→ LES FENÊTRES SONT ARRIVÉES :

- je vérifie que le matériel livré est conforme à celui spécifié dans le devis,
- je m'assure que la pose sera faite à l'aide d'une pré-comprimée (encore appelée compriband). Le polyuréthane n'est pas autorisé pour assurer l'étanchéité et la pose de la fenêtre.
- je vérifie que le casse-gouttes est bien réalisé.



Plan 100 000
logements

3/ QUAND DOIS-JE PAYER ?

Dès la commande, je décide avec l'artisan des modalités de paiement des acomptes. La pratique générale est un versement de 30 % au démarrage du chantier, éventuellement un second acompte en fonction de l'avancement du chantier et un solde à la fin des travaux. Je ne paie pas l'ensemble des travaux tant qu'ils ne sont pas terminés.

Je prévois éventuellement une retenue de garantie de 5% environ à la fin des travaux pour une période donnée (s'il existe des réserves relevées lors de la réception des travaux par exemple) concertée avec l'artisan.



Cf. fiche pratique « Garanties et assurances ».

4/ QUE DOIS-JE FAIRE À LA FIN DES TRAVAUX ?

→ JE VÉRIFIE :

- que les menuiseries fonctionnent : ouvertures, fermetures...
- que les menuiseries fermées ne présentent pas de défaut d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- que les travaux de finition sont bien réalisés (isolation de la jonction mur/tableau).

→ JE PAIE LE SOLDE DE MES TRAVAUX :

- si je n'ai plus de réserves sur les travaux,
- si l'entreprise m'a remis une facture en bonne et dûe forme (avec notamment les coefficients U_w et Sw de chaque menuiserie posée).

La facturation est une étape importante car c'est la principale pièce administrative justifiant de la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide financière (crédits d'impôts, aides ANAH, subventions des collectivités) ou d'un prêt bancaire par exemple.



Cf. fiche technique « J'isole mes combles ».

5/ COMMENT ENTREtenir MES FENÊTRES ?

Les fenêtres demandent de l'entretien :

- si mes menuiseries sont en bois, je les lasure ou repeins régulièrement,
- tous les trimestres, je dépoussière les entrées d'air de la VMC et je vérifie l'état des joints d'étanchéité.



RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS